

PROJET LOTBINIÈRE

Dans la décision D- 2001-174 du 5 juillet 2001, la Régie demande à SCGM de lui soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet Lotbinière, et ce conformément à la décision D-97-25.

La mise en gaz du projet Lotbinière s'est faite en août 2002. En conséquence, le premier suivi *a posteriori* de ce projet sera déposé dans le cadre du rapport annuel au 30 septembre 2003.

SCGM dépose cependant, à la page 2 du présent item, une copie de la confirmation de la contribution gouvernementale de l'ordre de 6,1 M\$.

Le sous-ministre associé à l'Énergie
et aux Changements climatiques

Charlesbourg, le 13 mars 2002

Monsieur Stéphane Bertrand
Vice-président,
Communications, Affaires publiques
et gouvernementales
Gaz Métropolitain
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Monsieur,

La présente vise à vous informer que, lors de sa réunion du 6 mars dernier, le Conseil des ministres a autorisé le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et celui des Ressources naturelles à participer au financement du projet de desserte en gaz naturel des municipalités de la région de Lotbinière, soit : Laurier-Station, Lyster, St-Agapit, St-Apollinaire et Ste-Croix.

La contribution gouvernementale maximale a été fixée à 6,1 M\$ et sera financée entièrement par le gouvernement du Québec. L'annonce officielle de cet appui financier au projet devrait être faite sous peu. Nous vous informerons dès que possible de la date prévue pour cette annonce.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre associé,


Normand Bergeron